

Gagnez de l'argent en rédigeant des articles juridiques

Par **Kern**, le **18/05/2011** à **15:11**

Bonjour,

Je me permets de prendre contact directement avec vous sur le site pour le compte de la société Légavox (où je suis webmaster) après avoir demandé l'autorisation à jeeecy. Nous recherchons actuellement des étudiants susceptibles de rédiger des articles juridiques (contre rémunération).

Légavox est spécialiste des solutions de droit sur internet et est actuellement à la recherche de juristes afin de rédiger des articles juridiques dans de nombreux domaines divers et variés du droit. Ces rédactions auront pour but de dynamiser et d'enrichir les sites Internet de la société.

Pour parvenir à cet objectif, les rédacteurs devront rédiger des articles clairs (accessibles à tous, initiés comme non-initiés du droit), précis (références aux règles de droit existantes), brefs (une page format A4 suffit, par voie électronique) et évidemment originaux dans leur contenu (pas de plagiat d'articles ou textes existants). Ces articles seront publiés sur les différents sites Internet que nous éditons, avec mention systématique de leurs auteurs. Afin d'optimiser la qualité des articles, de nombreux domaines sont disponibles pour permettre aux rédacteurs de rédiger des articles selon leurs domaines juridiques de prédilection.

Les rédacteurs en question pourront percevoir, tous les 10 articles rédigés et envoyés, une rémunération de 100 € ou des avantages en nature (chèques-cadeaux, livres scolaires ...) d'un montant équivalent s'ils ne sont pas déclarés. Nous proposons donc une façon originale et surtout valorisante (ceux-ci pourront faire mention de cette expérience sur leurs CV) de vous faire gagner de l'argent pour vous ou pour votre association étudiante.

N'hésitez pas à contacter Vincent Dion (en charge de l'éditorial) via l'adresse Internet suivante : redaction@legavox.fr pour obtenir des renseignements complémentaires sur les domaines proposés, les opportunités offertes et les modalités de participation. Vous pouvez également m'envoyer un MP ou demander des infos ici !

Par **Kern**, le **14/10/2011** à **09:02**

Oui bien sur, écrivez à redaction@legavox.fr

Par **bulle**, le **23/10/2011** à **07:58**

Bonjour,

D'après ce que j'avais lu, il faut écrire des articles juridiques mais accessibles même aux novices.

Je te conseillerais d'attendre un peu histoire de t'imprégner d'un peu plus de juridique avant d'écrire un article.

Par **Camille**, le **24/10/2011** à **09:44**

Bonjour,

[citation]Quels genres d'articles il faut écrire ?

J'avoue que je sèche un peu[/citation]

Ben, comprends pas...

Vous écriviez que vous étiez intéressée. Intéressée par quoi alors ?

[smile17]

Par **Camille**, le **24/10/2011** à **10:01**

Re,

Oui mais justement, ne prenez pas l'habitude de mettre la charrue avant les boeufs.

Moi aussi, j'aimerais bien devenir un grand ténor de l'opéra, mais je ne sais pas chanter...

[smile4]

Par **Yann**, le **24/10/2011** à **15:48**

Attention de ne pas faire un simple copier coller de tes cours ou de bouquins. Il y a des droits d'auteurs...

Par **Camille**, le **24/10/2011** à **16:10**

Re,

[citation]En fait, je voulais la liste de thèmes abordés sur le site et je l'ai eu !

Cela me donne une idée plus concrète et cela va m'aider à rédiger des articles sur un thème en particulier ou plusieurs :)

Et en rapport aussi avec mes cours :)

[/citation]

Je comprends mieux. Mais, effectivement, comme le dit Yann, faites oeuvre "innovatrice", "originale", sur des sujets fouillés/expérimentés personnellement et qui peuvent n'avoir qu'un lointain rapport avec vos cours mais avec le droit quand même.